



Istockphoto

L'URBANISME QUÉBÉCOIS À L'HEURE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

À l'automne 2006, les « États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme » ont mis en exergue certaines pratiques regrettables de l'aménagement du territoire québécois et leurs influences sur le réchauffement planétaire.

En octobre dernier se tenaient à Québec les premiers « États généraux de l'aménagement et de l'urbanisme québécois ». Ces assises réunissaient les professionnels concernés par le développement et l'aménagement de l'ensemble du territoire québécois ainsi que les décideurs publics responsables de ces choix. Ce fut l'occasion de dresser le bilan de nos façons de planifier le territoire, à l'aune des valeurs du développement durable.

Jean-Paul L'Allier, président d'honneur de ce groupe de réflexion formé de plus de 500 personnes, avait raison de dire à l'ouverture « que le fait de réunir des gens venus de partout et partageant autant d'expériences différentes, pour regarder ensemble vers l'avenir, constituait de véritables États généraux ».

Pour une deuxième fois au Québec, les urbanistes se sont révélés des gens de convergence. La ministre des Affaires municipales et des Régions Nathalie Normandeau (NDLR : le résultat des élections n'était pas connu au moment de mettre sous presse) a rappelé les États généraux du paysage québécois tenus en 1998, également à Québec, où 13 associations et ordres professionnels convenaient de la nécessité de s'entendre sur une approche de gestion commune pour la protection et la mise en valeur des paysages culturels et naturels. Il s'agissait alors d'agir sur la qualité des paysages (voir le site Internet du **Conseil québécois du paysage** – paysage.qc.ca – créé dans la foulée de cette manifestation, réunissant 800 professionnels d'origines diverses). Aujourd'hui, la donne a changé. Il ne s'agit plus seulement d'esthétique, de règles de l'art et de qualité de vie, mais bien de la survie de l'espèce humaine.

UNE CONSCIENTISATION ACCRUE DES DÉCIDEURS

Quand les ténors du monde municipal entendent quatre ministres (Affaires municipales/Environnement/Transports/Agriculture) québécois parler de la nécessité de mieux intégrer nos façons de faire en matière d'aménagement du territoire, ils ont raison de se réjouir, eux qui réclament à grands cris, et depuis fort longtemps, une révision de l'approche gouvernementale.

Quand Jean Perreault, président de l'**Union des municipalités du Québec** et maire de Sherbrooke, revendique une plus grande responsabilisation du monde municipal, il pense à une politique d'occupation du territoire plus intelligente et plus dynamique. Comment tenir compte de la nouvelle donne résultant à la fois de la mondialisation, des changements climatiques et de la démographie devant

une commande gouvernementale si peu intelligible lorsqu'on analyse les prescriptions sectorielles de chacun des ministères?

Les orientations gouvernementales devraient être plus claires et plus respectueuses, selon un autre ténor du monde municipal, **Bernard Généreux**, président de la **Fédération québécoise des municipalités**.

Pour sa part, le ministre de l'**Environnement du Québec**, **Claude Béchar**, après avoir mis en place deux douzaines de mesures concrètes dans son plan de lutte contre les gaz à effet de serre, ouvre la porte à « une loi sur l'urbanisme modifiée, adaptée et modernisée qui faciliterait la mobilisation des citoyens envers la défense des bonnes causes ».

Pour le moment, la nomination d'un « commissaire en développement durable » relevant de l'autorité centrale constitue une véritable avancée vers une cohérence accrue dans les décisions et les orientations gouvernementales en matière de développement durable, avancée qui mérite d'être applaudie en attendant la suite.

Le ministre de l'**Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation** ne peut que constater, pour sa part, la dure compétition que se livrent le développement urbain et la culture maraîchère sur les meilleures terres agricoles. L'œcoumène rural diminue constamment : d'abord aux dépens de l'urbanisation en zone métropolitaine, puis à la suite de la déprise agricole en région.

Quant au ministre des **Transports**, il connaît bien les déchirements budgétaires entre l'entretien du réseau existant et le développement de nouvelles infrastructures sans cesse réclamé par la population et les élus.

UN CONSTAT NAVRANT

Les organisateurs de l'événement, **Nathalie Audet** et **Robert Chicoine**, ont eu la main heureuse en invitant des conférenciers dont la notoriété et la crédibilité, si elles ont suffi à conforter ceux déjà conscients de la crise environnementale, auront réussi à ébranler ceux qui en doutaient encore.

L'électrochoc est venu de deux éminents spécialistes. Tout d'abord de **Claude Villeneuve**, directeur de la **Chaire en Éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi**. Puis, le lendemain, ce fut au tour d'**Hubert Reeves**, astrophysicien et conférencier vulgarisateur mondialement connu et respecté, qui devait assener le coup de grâce.

Les propos de ces deux éminences en matière de sciences de la nature coïncidaient dans une sorte de jugement unanime. Le diagnostic est tombé, brutal et alarmant. D'abord, quelques faits troublants. Depuis la révolution

Aujourd'hui, la donne a changé. Il ne s'agit plus seulement d'esthétique, de règles de l'art et de qualité de vie, mais bien de la survie de l'espèce humaine.

La tendance imposée par les changements climatiques est tellement lourde qu'elle ne pourra être infléchi par un seul gouvernement, quel qu'il soit.

industrielle, la planète a connu une augmentation de 100 % de sa concentration en GES (gaz à effet de serre) et il nous sera impossible d'en empêcher encore le doublement d'ici 2050.

Nous avons dépassé le seuil de sensibilité climatique. En effet, la température moyenne, jadis stabilisée pendant 1 000 ans autour de 13 °C, atteint aujourd'hui 14 °C alors qu'une augmentation inévitable de 3 °C à 5 °C est à prévoir d'ici 50 à 100 ans. C'est énorme et déjà beaucoup plus rapide que prévu dans les régions polaires.

Par ailleurs, en un siècle, nous avons déjà brûlé la moitié des réserves mondiales connues de pétrole et rasé la moitié des forêts. Nous aurons fait disparaître 50 % des espèces vivantes d'ici la fin du présent siècle. Au rythme auquel se pratique la pêche commerciale actuellement, notamment grâce à de nouvelles technologies comme les radars satellite, nous pourrions assister à l'extinction de la faune marine d'ici la fin du 21^e siècle. D'ici ce temps, la température moyenne des océans aura augmenté de deux ou trois degrés, selon le consortium québécois canadien **Ouranos!**

Plus près de nous, c'est environ vers 2020 que Normandin, ville située au nord du lac Saint-Jean, aura atteint la température moyenne actuelle de Saint-Hyacinthe. Les événements climatiques extrêmes seront de plus en plus fréquents, les crues centenaires deviendront trentenaires. La construction d'infrastructures capables de résister à de telles occurrences générera des dépenses importantes, sans compter les dégâts irréversibles au paysage, à l'environnement et aux ouvrages de génie civil.

SI LA TENDANCE SE MAINTIENT, NOUS NOUS DIRIGEONS TOUT DROIT VERS LA SIXIÈME EXTINCTION DE MASSE SUR TERRE.

Pour Hubert Reeves, c'est l'avenir de la vie terrestre qui est remis en question. Selon le célèbre astrophysicien, aujourd'hui propagandiste d'un mode de vie plus raisonnable pour l'homme, la vie va continuer quoi qu'on fasse aujourd'hui. Il rappelle qu'à l'époque des dinosaures, la concentration de gaz carbonique était de quinze fois supérieure à la nôtre et que la température moyenne était de 25 °C contre 14 °C aujourd'hui et, peut-être, de 18 °C à 20 °C à la fin du siècle.

Après la catastrophe cosmique (météorite) qui causa l'extinction des dinosaures et de 95 % des êtres vivants sur la planète, la nature a repris ses droits plusieurs centaines de milliers d'années plus tard. Si la tendance se poursuit, et elle ne pourra que s'accélérer avec l'adoption, par les pays émergents, du mode de vie et de gaspillage de l'Occident, l'occurrence d'un triste scénario amenant la destruction de tous les arbres et de tous les mammifères de plus de trois kilogrammes est possible si rien n'est fait.

Comme le disait si bien **Pierre Dansereau**, il est encore temps d'agir : « Si le problème a été créé par l'homme, il ne peut être solutionné que par l'homme. »

L'intelligence humaine n'aura pas été uniquement un cadeau empoisonné, au contraire. Elle a donné l'art, la culture, la science et, peut-être même le plus important, l'amour et la compassion. Cessons de nous apitoyer et signons des protocoles planétaires qui prévoient à la fois la réduction des pollutions et un partage plus juste des

richesses et des connaissances. Jugulons ensemble les effets pervers du développement anarchique, de la démographie galopante et, surtout, stoppons les violences et les guerres toujours plus stupides qui découlent de toutes les inégalités et des velléités de pouvoir des uns sur les autres.

QUE PEUVENT FAIRE LE QUÉBEC ET SES URBANISTES?

Alors que deux des plus convaincus et des plus convaincants des orateurs parlent d'un « effondrement possible de la société que nous connaissons », tel que prédit dans l'ouvrage remarquable de **Jare Diamond** et intitulé *L'effondrement*, en raison des stress incroyables auxquels nous serons soumis - érosion côtière, fonte du pergélisol, rehaussement du niveau de la mer, explosion des coûts d'entretien et de remplacement des infrastructures -, que pouvons-nous faire ici et maintenant?

Si les professionnels et les élus semblent empêtrés dans une réglementation complexe, déjà désuète, parfois contradictoire, et dont tous conviennent de l'urgence de la réviser, le temps presse d'agir. **Gérard Beaudet**, directeur de l'**Institut d'urbanisme de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal**, a raison d'affirmer que 95 % du territoire sur lequel on vivra demain est déjà aménagé : c'est ce que l'on appelle « le poids de l'héritage ».

L'étalement urbain, à la fois dénoncé depuis plus de 20 ans mais toujours aussi largement pratiqué, est là pour rester, tout comme la multitude de banlieues et d'infrastructures urbaines qui en résultent. Une facture imposante et quasi perpétuelle de frais d'entretien et de restauration est à prévoir pour les générations futures. Le maintien des habitants à la campagne et en région, comme le nécessaire repeuplement des quartiers centraux et la réurbanisation des anciennes banlieues, seront des tâches ardues et d'un effet marginal sur le mode actuel d'occupation du territoire québécois.

Nous nous dirigeons, ou devrions nous diriger, vers un urbanisme de conversion et de requalification des quartiers existants. Le réseau québécois des villes devrait favoriser l'établissement de conurbation en favorisant la culture maraîchère dans les interstices non construites des régions métropolitaines actuelles plutôt que de laisser des friches urbaines en attente de nouveaux développements immobiliers.

Promotion de la ville-région, maintien des populations en régions ressources, occupation de tout le territoire québécois selon des modes mieux adaptés aux coutumes et aux ressources disponibles... Tout cela avec une population qui risque de décroître, dans plusieurs villes, à partir de 2021 et dans un contexte budgétaire restreint en raison du vieillissement des populations et des coûts liés au réchauffement climatique.

REPENSER LA PRODUCTIVITÉ

Pour **Xavier Ceccaldi**, conseiller en développement économique chez **Daniel Arbour et associés**, il y a lieu de combattre la morosité de la population et des entreprises, face à la difficulté de soutenir la terrible concurrence issue de la mondialisation, en augmentant la productivité des gens et des entreprises (pas nécessairement en travaillant plus, mais sûrement en faisant mieux).

Ce principe général de la productivité devrait s'appliquer à nos modes de gestion du territoire en mettant fin à la compétition entre les municipalités d'un même territoire métropolitain et en assurant l'accès à des infrastructures suffisantes pour soutenir le développement économique de même qu'à une main-d'œuvre qualifiée et compétente au sein d'entreprises modernes et performantes.

Les perspectives sociales, selon le philosophe **André Beauchamp**, ont de quoi faire réfléchir sur nos comportements actuels face au territoire et à ses habitants. Faible natalité, vieillissement accéléré, fiscalité alourdie pour des jeunes moins nombreux, difficulté de fournir des services adéquats en région, frilosité des Québécois en mal d'identité face à l'immigration comme solution au manque de main-d'œuvre...

Tout cela milite « pour une nouvelle éthique de l'équité responsable face à la traditionnelle équité du progrès » dans un monde blessé par la coûteuse pollution sous toutes ses formes. « Encore là, la solution des problèmes créés par l'homme passe par la discussion, le dialogue, la connaissance et la compassion entre les hommes ». À condition d'agir maintenant.

UNE LÉGISLATION DÉSUÈTE

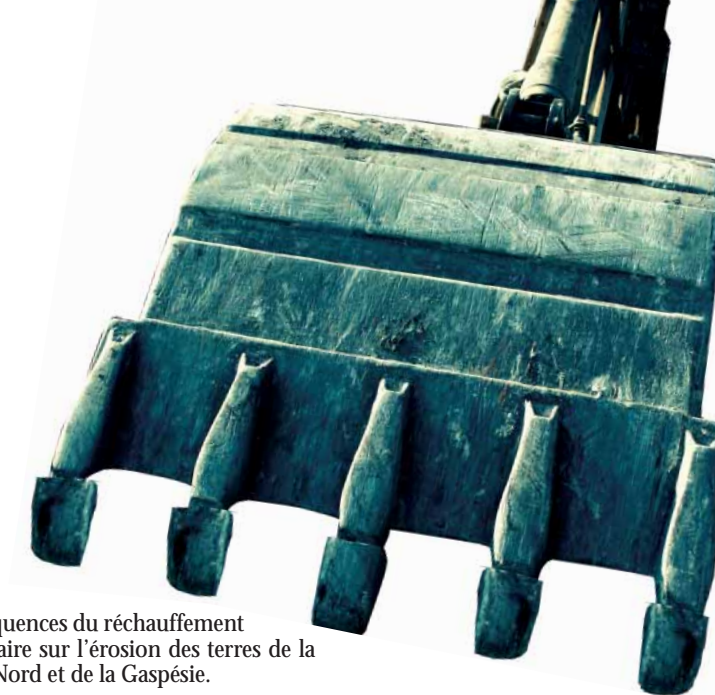
Le juriste **Daniel Bouchard**, du cabinet **Lavery De Billy**, a mis la table pour une réforme en profondeur de la législation québécoise en matière d'aménagement du territoire, une sorte de jungle « où il est impossible de comprendre la volonté du législateur si l'on n'est pas juriste ». La loi sur l'aménagement, « d'une irritante technicité », aurait avantage à être simplifiée et arrimée avec celles de l'environnement, de la protection du patrimoine et du zonage agricole.

Est-ce rêver que d'imaginer une décentralisation symétrique ou asymétrique du pouvoir de décision auprès d'élus locaux dotés d'une fonction publique locale suffisamment compétente et consciente des orientations gouvernementales? Devant le niveau d'alarme actuel et face aux capacités réelles du Québec à redéployer son mode d'occupation du territoire (force d'inertie de l'existant et ressources financières limitées), il y a lieu peut-être de limiter le pouvoir des tribunaux de « tolérer des usages interdits par la réglementation ».

On connaît la propension des juges à protéger le pauvre citoyen contre les abus possibles des puissantes machines administratives. Certes, ce comportement est chevaleresque, mais le fait de tolérer des habitations construites sans permis en zone inondable n'a aucun sens pour l'ensemble des citoyens, qui auront inévitablement à assumer les coûts de relocalisation advenant des désastres de plus en plus probables. « Si une occupation est illégale, la Cour supérieure devrait, et non pourrait, en exiger la démolition », conclut M^e Bouchard.

ON SONNE L'ALARME

Une conséquence dramatique de cette « mollesse » administrative a été mise en exergue par **François Morneau**, de la **Sécurité civile** et du consortium **Ouranos**. D'ailleurs, cette problématique avait été soulevée récemment lors d'une émission *La Facture*, à Radio-Canada. Il s'agit des



conséquences du réchauffement planétaire sur l'érosion des terres de la Côte-Nord et de la Gaspésie.

Plus de 350 km de côtes sont menacés par l'érosion excessivement rapide des rivages en raison de la multiplication des tempêtes hivernales, de l'absence de glace sur l'estuaire et de la hausse du niveau de la mer. Une convergence de facteurs qui menacent la plupart des constructions situées entre la route 138 et la mer. Même la route est menacée. On propose donc de réglementer une zone de non-construction absolue variant entre 60 et 110 mètres du rivage pour éviter le gonflement d'une facture actuelle de 1 M\$ par kilomètre pour des ouvrages de protection de court terme, sans compter l'aide aux propriétaires qu'il faudra déplacer.

LE TEMPS PRESSE

La tendance imposée par les changements climatiques appréhendés est tellement lourde qu'elle ne pourra être infléchi par un seul gouvernement, quel qu'il soit. Aussi, les 500 délégués présents à ces assises ont-ils raison de plancher sur l'adoption d'une déclaration commune et un plan d'actions à entreprendre à court terme. Les scientifiques, les médias, les professionnels de tout acabit et les élus de tous niveaux et de toutes allégeances, devront s'unir pour démontrer l'urgence d'agir maintenant, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde, pour contrer la catastrophe annoncée.

Quel beau projet mobilisateur! Un nouvel agenda devra suivre l'ère des constats, des palabres et des diagnostics. Déjà, la volonté affirmée de la ministre Nathalie Normandeau de revoir la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de concert avec les élus et les professionnels de l'urbanisme, répond à un premier vœu des participants. Mieux encore, la reconduite et le renforcement d'une politique de la ruralité au Québec faisaient trépigner **Jacques Proulx**, figure bien connue du mouvement de l'**Union paysanne**, et anciennement de l'**Union des producteurs agricoles**.

Ce n'est cependant qu'un début. Les participants viennent de mettre la table pour les vingt prochaines années de pratique de l'urbanisme québécois et du développement durable. Toutefois, les scientifiques et les prophètes auront beau multiplier les constats et les mises en garde, les politiciens multiplier les promesses et les professionnels aligner les conséquences des décisions prises, si les Québécois n'endossent pas un agenda 21^e siècle, ces assises n'auront été qu'un beau « party de famille » à consigner dans les archives.

Comme le disait si bien Pierre Dansereau, il est encore temps d'agir : « Si le problème a été créé par l'homme, il ne peut être solutionné que par l'homme. »